



1967-1991

Procès canoniques de la vénérable Maestra Tecla Merlo

11 JUILLET 1967 On demande au cardinal Arcadio Larraona, préfet de la Congrégation des rites, de commencer les « *procès informatifs* » concernant la Prima Maestra Tecla Merlo.

15 JUILLET 1967 La Congrégation des rites émet le Décret pour l'ouverture du « *procès ordinaire informatif* ».

26 OCTOBRE 1967 Au Vicariat de Rome, commence le « *procès ordinaire* » pour recueillir les témoignages et la documentation sur la renommée de sainteté, la vie, les vertus, les miracles de Maestra Tecla.
Le procès se termine le 23 mars 1972.

10 DÉCEMBRE 1967 Au tribunal ecclésiastique d'Alba s'ouvre le « *procès rogatorial* ». Il se terminera le 4 mai 1971.

21 OCTOBRE 1982 Au tribunal du Vicariat de Rome s'ouvre le « *procès apostolique* ». Il terminera le 17 juin 1987.

22 JANVIER 1991 Le pape Jean-Paul II, signe le Décret par lequel il reconnaît l'héroïcité des vertus de Maestra Tecla et la proclame « vénérable ».
